

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

22^{ÈME} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Genève, du 04 au 15 Mai 2015

PASSAGE DU LIBERIA A L'EPU

GENEVE, LE 04 MAI 2015

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR :

M TIEMOKO MORIKO

Charge d'Affaires ai

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la cordiale bienvenue à la délégation libérienne dans le cadre de son second passage à l'Examen Périodique Universel (EPU) et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport.

Ce rapport résume non seulement les mesures prises par le Gouvernement libérien pour donner suite aux recommandations acceptées à l'issue du premier cycle, mais aussi les difficultés liées à leurs mise en œuvre effective.

Nous y relevons, avec intérêt, les progrès notables enregistrés, depuis lors, par le Libéria notamment :

- la création, en octobre 2010, de la Commission nationale indépendante des Droits de l'homme ;
- l'adhésion, en 2012, à la Convention relative aux Droits des personnes handicapées ;
- le lancement, en décembre 2012, d'une stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation, dénommée « Feuille de route pour la réconciliation ».

Mon pays se félicite, par ailleurs, des efforts consentis par le Libéria pour donner droits à ses obligations internationales, à travers la soumission des rapports dûs à certains organes de traités (au titre des procédures spéciales).

Nous saluons enfin les efforts continus du Libéria pour se conformer aux normes internationales en matière de Droits de l'Homme, et ce en dépit d'une situation sociale et sanitaire particulièrement difficiles, lors de ces derniers mois.

Reconnaissant les nombreux défis auxquels le Libéria doit encore faire face, eu égard à la complexité de la problématique de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ma délégation voudrait lui adresser les recommandations suivantes:

- 1- Renforcer les organismes nationaux chargés d'assurer la protection des personnes handicapées, contre toutes les formes de violations qu'elles pourraient subir et promouvoir leur pleine intégration dans la société.
- 2- Poursuivre la ratification des instruments internationaux auxquels le pays n'est pas encore partie, notamment ceux relatifs aux Droits de l'Homme.

Pour conclure, ma délégation voudrait souhaiter le plein succès au Libéria dans la mise en œuvre des recommandations qu'il aura accepté et encourage la Communauté internationale à poursuivre son assistance à ce pays frère en vue de juguler les effets du Fléau Ebola sur le vécu des populations.

Je vous remercie.

